

**PROCÈS VERBAL**

de la Réunion Publique  
Du Conseil Municipal du 6 juin 2016

*Affichage Administratif : Loi 96/142 du 21/02/96  
Article 2121-25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
N/Réf : MRE/SGU/AMF

Étaient présents : Mmes et MM.

BARBIERI – BATTIN – BRAUD – CAPOCCIONI – DARDET – DARMET – DINI – DOULAT –  
DUBOUCHET – GONNET – GROS-DAILLON – GUGLIELMI – GUIGUI – JAGLIN –  
LANCELON-PIN – LELIEVRE – LISSY – MAITRE – MALLIER – MARGERIT – OCCHINO –  
PAULIN – REPELLIN – ROSTAN – SADOUN – SERBOURCE - SPIRHANZL –TOUSSAINT.

Étaient absents et excusés : Mmes FRAILE.

David DROGO donne pouvoir à Bernard ROSTAN, Hélène FAURE donne pouvoir à Marcel REPELLIN, Sylvain PRAT donne pouvoir à Béatrice SERBOURCE, François TORNABENE donne pouvoir à Laurent BRAUD.

Mmes GONNET et LANCELON PIN sont arrivées en cours de séance et ont donné respectivement un pouvoir à Mme DARDET et M. MALLIER.

Dominique MAITRE et Béatrice SERBOURCE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été élues secrétaires de séance, assistées de Sylvie GUGGINO, fonctionnaire territorial.

@@@@@

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- Procès verbal de la séance du 11 avril 2016
- Compte-rendu des décisions du Maire

### **FINANCES :**

- BUDGET VILLE - Exercice 2015 - Approbation du compte administratif
- BUDGET VILLE - Exercice 2015 - Approbation du compte de gestion du comptable
- BUDGET VILLE - Exercice 2016 - Créances éteintes
- BUDGET Service Eau et Assainissement - Convention de Gestion Métropole - Exercice 2015 : Approbation du compte administratif
- BUDGET Service Eau et Assainissement - Convention de Gestion Métropole - Exercice 2015 : Approbation du compte de gestion du comptable
- Modification de la convention d'Objectifs et de Moyens avec L'ACS FOOTBALL
- Modification de la convention d'Objectifs et de Moyens avec L'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ASSOCIATIF (OMSA)
- Subventions attribuées aux associations - 2ème versement

### **RELATIONS PUBLIQUES :**

- Tarifs des emplacements des marchés et des droits de terrasse pour 2016-2017
- Tarifs des concessions du cimetière pour 2016-2017
- Tarifs de prêts de salles communales pour 2016-2017

## **SCOLAIRE-JEUNESSE et PETITE ENFANCE**

- Déplacement de l'Ulis-Ecole de l'école élémentaire Chamrousse vers l'école élémentaire Moucherotte.
- Convention relative à la Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant pour les structures de la Crèche Familiale et les multi accueils « L'île aux Enfants » et « La Terrasse ».

## **SPORTS ET CULTURE**

- Tarifs pour le Conservatoire à Rayonnement Communal (École de musique et de danse) pour la saison 2016-2017
- Tarifs de l'école des sports
- Billetterie du centre culturel : droits d'entrée des spectacles de la saison 2016-2017
- Embauche des techniciens intermittents du spectacle pour les spectacles et autres projets accueillis à L'ilyade sur la saison 2016-2017
- Grille tarifaire de la bibliothèque
- Mise à disposition de l'entreprise l'Entrepôt du bricolage des terrains de football de la commune dans le cadre de l'organisation d'un tournoi le 12 juin 2016

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **Procès-verbal des séances du 11 avril 2016**

Exposé :

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*ADOpte le procès-verbal de la séance de la séance du 11 avril 2016.*

*VOTE : adopté à l'unanimité*

### **Compte-rendu des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal**

Exposé :

Le rapporteur présente au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance :

2016/027 : acceptant de confier le marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un véhicule de marque PIAGGIO type (Tipper essence) en remplacement de la Mégane n°5 pour les services techniques de la commune à la société DAVI 38 – 69 avenue de la libération à Claix pour un montant de 16 600 € HT.

2016/028 : acceptant la convention avec Mme Jeanne MACHEREL pour une action d'animation d'un groupe de travail auprès des assistants maternels indépendants fréquentant le Relais Assistants Maternels sur le thème « les douces violences en question dans la relation adulte-enfant ». 3 séances de 1h30 chacune sont prévues sur l'année 2016 auprès d'un groupe de 15 assistants maternels maximum. Ces séances auront lieu dans les locaux du Relais Assistants Maternels de 19h30 à 21 h pour un montant de 405 €.

2016/029 : acceptant de signer un contrat d'adhésion Alpes Auto Partage pour l'année 2016 pour un montant mensuel de 50 € HT + les charges.

2016/030 : acceptant de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place dans le cadre des marchés instituée auprès de la Mairie, comme indiqué aux articles ci-après :

- de modifier l'article 3 de la décision n°2010/019 d du 26 avril 2010 et d'autoriser l'encaissement des produits supplémentaires suivants dans le cadre de la régie : abonnements trimestriels.

- de modifier l'article 5 de la décision n°2010/019 d du 26 avril 2010 et de le remplacer par les dispositions suivantes : « Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 (mille cinq cents euros).

2016/031 : acceptant de renouveler la convention passée avec Mr Hervé PEREZ 24, rue de l'Industrie, pour l'occupation à titre précaire et révocable du garage n° 2 dépendant de

l'immeuble bâti commune situé 21 rue Pasteur. La redevance de 63,31 € mensuel est fixée pour une durée de 1 an.

2016/032 : acceptant de déclarer sans suite la consultation lancée pour la location et la maintenance de photocopieurs multifonctions neufs, pour la commune et le CCAS, pour motif d'intérêt général et économique, compte-tenu de la démarche de mutualisation engagée au niveau de Grenoble Alpes Métropole.

2016/033 : acceptant de confier le contrat de prestation d'hébergement du site internet de la commune de Seyssinet-Pariset à la société PROBESYS à Grenoble pour une durée de un an à compter de sa notification au titulaire, reconductible trois fois, pour un montant annuel de 342 € HT. – Cette décision annule et remplace la décision 2016/020 du 3 mars 2016.

2016/034 : acceptant

- De conclure un avenant n°1 au marché de télécommunications avec la société BOUYGUES TELECOM à Issy les Moulineaux pour le lot 1 : « service de télécommunications sur réseau fixe ». Cet avenant a pour objet d'ajouter des prestations au Bordereau des prix Unitaires et de modifier les montants maximum du lot comme suit :

Pour les deux premières années : 50 000 € HT au lieu de 58 000 € HT ;

Pour la troisième année (première année de reconduction) : 25 000 € HT au lieu de 29 000 € HT ;

Pour la quatrième année (seconde année de reconduction) : 25 000 € HT au lieu de 29 000€ HT.

- De conclure un avenant n°1, avec la société ORANGE BUSINESS - Agence Rhône Alpes Auvergne sise 141 Cours Gambetta à LYON CEDEX (69424), pour le lot n°2 : « téléphonie fixe », cet avenant a pour objet de modifier les montants maximums du lot comme suit :

– Pour les deux premières années : 24 000 € HT au lieu de 20 000 € HT ;

– Pour la troisième année (première année de reconduction) : 12 000 € HT au lieu de 10 000 € HT ;

– Pour la quatrième année (seconde année de reconduction) : 12 000 € HT au lieu de 10 000 € HT.

- De conclure un avenant n°1, avec la société ORANGE BUSINESS - Agence Rhône Alpes Auvergne sise 141 Cours Gambetta à LYON CEDEX (69424), pour le lot n°3 : « service de téléphonie mobile », cet avenant a pour objet de modifier les montants maximums du lot comme suit :

– Pour les deux premières années : 24 000 € HT au lieu de 20 000 € HT ;

– Pour la troisième année (première année de reconduction) : 12 000 € HT au lieu de 10 000 € HT ;

– Pour la quatrième année (seconde année de reconduction) : 12 000 € HT au lieu de 10 000 € HT.

2016/035 : acceptant de conclure un contrat de mise à disposition du logiciel VERTUOZ avec la société ENGIE pour une durée de 36 mois renouvelable et d'un montant annuel de 2 268 € HT.

2016/036 : acceptant de confier, dans le cadre des prestations de mise en accessibilité des bâtiments communaux, la création de rampes extérieures, aux entreprises suivantes :

- Réalisation de rampes d'accès, dans les écoles maternelle et élémentaire Vercors et maternelle Chamrousse, à la société LECCHINI sise 610 Route de St Nizier à SEYSSINET-PARISSET (38170), pour un montant de 9 733,00 € HT ;

- Fourniture et pose de mains courantes dans les bâtiments communaux suivants : stade Joseph Guetat, Centre de loisirs Jean Moulin, Maternelle et Élémentaire Vercors, Maternelle Chamrousse et l'Hôtel de Ville, à la société BESSON sise 68 Avenue de la République à ECHIROLLES (38130), pour un montant de 13 292,00 € HT.

2016/037 : MAPA – mise en accessibilité des bâtiments communaux – Accessibilité intérieure (ANNULÉ)

2016/038 : acceptant de signer des contrats de cessions ou conventions pour les spectacles et projets accueillis par le Centre culturel pour la saison 2016-2017 :

150 kilos à 2... Roca & Wally / SARL et lui  
Dans la Gueule du Gnou / Compagnie Blabla productions  
Patinoire – Les 7 doigts de la main / Blue Line  
Et que vive la reine / Compagnie Les Gentils / 19,10 Prod  
« Alphamorphose » titre provisoire / Compagnie Lapsus / La Chouette diffusion  
Un fil à la Patte / Compagnie Viva  
Petite conférence de toutes vérités sur l'existence / Compagnie Cassandra  
Sol Bémol / Dirk et Fien / To be 2 VZW  
Mille et Une / Les percussions Claviers de Lyon / CIMN Les détours de Babel  
Fatso / Viavox Production  
Germinal / Les Batteurs de Pavés  
Histoire Papier / Compagnie Haut les Mains / La curieuse  
Marre Mots / Sarl Matcha / La Source Ville de Fontaine  
Coeur Cousu / Cie de fil et d'os / Le Chainon

2016/039 : acceptant la convention d'intervention entre la ville et Mme Barbara SCHUBERT, orthophoniste auprès du multi-accueil La Terrasse pour une formation ayant pour thème « je communique donc je suis » La Communication et l'Oralité dans la Petite Enfance (0 à 3 ans). La séance se dérouler sur une journée de 7 h – de 8h30 à 16 h30 dans les locaux du multi-accueil La Terrasse au 60 bis rue de la Fauconnière. Les frais pédagogiques s'élèvent à 630 € pour 7 heures.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016 :*

*PREND ACTE des décisions présentées.*

*VOTE : adopté à l'unanimité*

## FINANCES:

### **BUDGET VILLE - Exercice 2015 - Approbation du compte administratif**

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. REPELLIN Marcel, Maire :

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

1) Acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 731 634,52		453 378,21		2 185 012,73
Opérations de l'exercice	5 831 918,79	4 620 056,71	13 522 911,26	14 811 211,23	19 354 830,05	19 431 267,94
<b>TOTAUX</b>	<b>5 831 918,79</b>	<b>6 351 691,23</b>	<b>13 522 911,26</b>	<b>15 264 589,44</b>	<b>19 354 830,05</b>	<b>21 616 280,67</b>
Résultats de clôture		519 772,44		1 741 678,18		2 261 450,62
Restes à réaliser	387 660,51				387 660,51	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>387 660,51</b>	<b>519 772,44</b>		<b>1 741 678,18</b>	<b>387 660,51</b>	<b>2 261 450,62</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>132 111,93</b>		<b>1 741 678,18</b>		<b>1 873 790,11</b>

2) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*  
*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016,*

*Approuve le compte administratif de l'exercice 2015*

*VOTE : Pour 31, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

## **BUDGET VILLE - Exercice 2015 - Approbation du compte de gestion du comptable**

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 – Budget principal.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016,*

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable.

*VOTE : adopté à l'unanimité*

## **BUDGET VILLE - Exercice 2016 - Créances éteintes**

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal de l'état des créances éteintes établi par le receveur municipal.

Une créance d'un montant de 143,60 € (frais de restauration scolaire) a été déclarée éteinte par ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire établie par le Juge d'Instance.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016,*

*Accorde la créance éteinte pour un montant de 143,60 € et de dire que les sommes nécessaires sont inscrites en dépenses à l'article D6542 du budget 2016 de la ville.*

*VOTE : adopté à l'unanimité*

**BUDGET Service Eau et Assainissement - Convention de Gestion Métropole - Exercice 2015 - Approbation du compte de gestion du comptable**

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 – Budget principal.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016,*

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.  
**APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable.

*VOTE : adopté à l'unanimité*

## **Modification de la convention d'Objectifs et de Moyens avec L' ACS FOOTBALL**

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal qu'une délibération a été adoptée le 8 février dernier afin de passer une convention d'Objectifs et de Moyens avec l'Association ACS FOOTBALL ayant pour objet le versement d'une subvention annuelle de 5000 € pour l'entretien des vestiaires du stade honneur et pour le traçage de ce terrain par un membre du club et le versement d'une subvention annuelle de 30 000 € pour le fonctionnement de l'association.

Il est proposé de modifier cette convention pour réajuster les montants de ces subventions, respectivement à 5 600 € et 37 000 €.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale en date du 25 mai 2016,*

**ACCEPTE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens modifiée avec l'Association ACS FOOTBALL.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**AUTORISE** le versement de la subvention selon les modalités prévues dans ladite convention et rappelées ci-dessus.

**VOTE** : adopté à l'unanimité

## **Modification de la convention avec L'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ASSOCIATIF (OMSA)**

Exposé :

Par délibération en date du 8 février 2016, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à passer une convention d'Objectifs et de Moyens avec L'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ASSOCIATIF (OMSA) ayant pour objet le versement des subventions comme suit :

- d'une subvention annuelle de 80 000 € pour les transports de l'association.
- d'une subvention de 15 000 € pour le fonctionnement de l'association.
- d'une subvention annuelle de 5 000 € pour la participation à l'emploi administratif.

Il est proposé de modifier ces montants et d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec L'OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ASSOCIATIF (OMSA) comme suit :

- d'une subvention annuelle de 95 000 € pour les transports de l'association.
- d'une subvention de 15 000 € pour le fonctionnement de l'association.
- d'une subvention annuelle de 5 000 € pour la participation à l'emploi administratif.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016,*

*AUTORISE le Maire à signer ladite convention modifiée.*

*VOTE : adopté à l'unanimité*

**BUDGET VILLE - Exercice 2016 : Subventions attribuées aux associations –  
2è versement**

Le Conseil Municipal a délibéré le 8 février dernier sur le premier versement des subventions aux associations. Les deux versements suivants étant prévus en juin et septembre.

Ainsi l'attribution des subventions de fonctionnement pour les différentes associations se fera de la manière suivante en juin :

<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES JUIN 2016</b>	
A.C.S. AIKIDO	135
A.C.S. GYM SPORTIVE	6 335
A.C.S. HANDBALL	4 835
A.C.S. SQUACH	615
A.C.S. TENNIS	910
A.C.S. NATATION	1 700
C.2.S.	3 365
A.C.S. JUDO	365
U.S.N.V.B.	3 550
C.R.E.A.T.	2 600
SOU DES ECOLES	4 150
A.C.S. BOULES	200
A.C.S. CYCLO	200
A.C.S.GV	150
A.C.S.KARATE	700
A.C.S. PLONGEE	200
A.C.S. SKI SURF	700
A.C.S. YOGA	160
A.C.S. SKI DE FOND	150
DRAC 2.S	150
ARAC	220
DDEN	50
FNACA	220
GENEALOGIE	150
REVEIL FONTAINOIS	250
MIEUX VIVRE	150
SOC MYCOLOGIE	500
UNRPA	350

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016,*

*ACCORDE les subventions proposées dans l'exposé.*

*M. CAPOCCIONI et Mmes DARDET, FAURE et GUGLIELMI ne prennent pas part au vote.*

*VOTE : 30 POUR*

*4 ne prennent pas part au vote.*

**RELATIONS PUBLIQUES :**

**Tarifs des emplacements des marchés et des droits de terrasse pour 2016-2017 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.**

Exposé :

Il est proposé de réviser les tarifs des emplacements des marchés et des droits de terrasse pour 2016-2017, pour mise à jour de l'annexe 9 du règlement de voirie, comme suit :

Tarifs actuels des marchés et droits de terrasse :

- commerçants passagers : 0,85 € le mètre linéaire par marché
- commerçants abonnés : 3,15 € le mètre linéaire par mois
- camion de vente : 260 € / trimestre
- frais de fournitures (électricité, nettoyage) : 1,10 € par jour de marché
- frais d'électricité pour les camions de vente à emporter : 6,50 € par semaine
- droits de terrasse : 10 € par m<sup>2</sup> et par an

*Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Consultative des Usagers du 25 mai 2016,*

*Vu l'avis de la Commission Administration générale du 25 mai 2016,*

*FIXE les tarifs suivants :*

Nouveaux tarifs proposés :

- commerçants passagers : 0,90 €
- commerçants abonnés : 3,25 €
- camion de vente : 265 € / trimestre
- frais de fournitures (électricité, nettoyage) : 1,15 €
- frais d'électricité pour les camions de vente à emporter : 6,65 € par semaine
- droit de terrasse : 10,20 € par m<sup>2</sup> et par an

**MET A JOUR** l'annexe 9 du règlement de voirie avec ces nouveaux tarifs.

*VOTE : adopté à l'unanimité*

**Délibération :**

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis de la Commission Sport et Culture du 18 mai 2016,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative des Usagers du 25 mai 2016,*

**ACCEPTTE** les tarifs proposés ci-dessous pour la saison 2016-2017 :

TARIFS MOUTAIN MEN en accord avec Echo Productions					
PLEIN TARIF ASSIS	PLEIN TARIF DEBOUT	MOINS DE 18 ANS - TARIF REDUIT- PASS 3 ET + - PASS 3 ET + (réduit), PASS 5 ET +			
26,00 €	24,00 €	20,00 €			
TARIFS THEATRE, MUSIQUE ET CIRQUE					
PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	MOINS DE 18 ANS - DETAX	PASS 3 ET +	PASS 3 ET + (réduit)	PASS 5 ET +
16,00 €	14,00 €	10,00 €	12,00 €	10,00 €	10,00 €
TARIFS JEUNE PUBLIC ET DECOUVERTES					
PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	MOINS DE 18 ANS - DETAX	PASS 3 ET +	PASS 3 ET + (réduit)	PASS 5 ET +
12,00 €	10,00 €	7,00 €	8,00 €	6,00 €	8,00 €
TARIFS SCOLAIRES, ACCUEIL DE LOISIRS					
PRIMAIRE (sortie en classe)	COLLEGE (sortie en classe)	ACCUEIL DE LOISIRS EXTERIEURS	ACCUEIL DE LOISIRS SEYSSINET-PARISSET		
5,00 €	6,00 €	6,00 €	GRATUIT		

**APPLIQUE** un tarif réduit sur présentation d'un justificatif aux :

- détenteurs des Cartes Alices ou Carte Loisirs
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires des minima sociaux
- étudiants

**PROPOSE** les formules d'abonnements PASS 3 ET + et PASS 3 ET + (réduit) (pour les bénéficiaires des tarifs réduits pour l'achat de 3 spectacles et plus.

**PROPOSE** la formule d'abonnement PASS 5 ET +, donnant droit à un tarif préférentiel à partir de 5 spectacles et au-delà.

**ACCEPTTE** dans le cadre de la vente en ligne de répartir la commission de 0,50 centimes d'euros par billet sur la base de la parité entre l'utilisateur et la collectivité.

**ACCEPTTE** les modes de règlements proposés ci-dessous pour la saison 2016-2017 :

1. Espèces
2. Chèque
3. Chèque jeune Isère (dispositif Conseil Départemental de l'Isère) Manifestation culturelle d'une valeur de 8€
4. Carte M'ra (dispositif Région Rhône-Alpes)
5. Carte bancaire
6. virement bancaire

**VOTE : adopté à l'unanimité**

## **Embauche des techniciens intermittents du spectacle pour les spectacles et autres projets accueillis à L'ilyade sur la saison 2016-2017**

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter des techniciens intermittents du spectacle pour les montages, exploitations et démontages au minimum la veille, le jour et le lendemain des spectacles et événements. Il est précisé que pour chaque date, pourront intervenir des techniciens en son, lumière, plateau et backline (instruments), le nombre variant en fonction des besoins spécifiques de chaque représentation.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

ACCEPTE l'embauche des techniciens - intermittents du spectacle au minimum la veille, le jour et le lendemain, pour les montages, exploitations et démontages **des spectacles du Centre Culturel** pour la saison 2016-2017 en fonction des besoins spécifiques :

04/10/16 - 150 kilos à 2... Roca & Wally / SARL et lui  
11/10/16 - Dans la Gueule du Gnou / Compagnie Blabla productions  
05/11/16 - Moutain Men – Echo Productions  
24/11/16 - Yoanna - Simone – SARL Matcha  
29/11/16 - Patinoire – Les 7 doigts de la main / Blue Line  
13/12/16 - Et que vive la reine / Compagnie Les Gentils / 19,10 Prod  
10/01/17 - « Alphamorphose » titre provisoire / Cie Lapsus / La Chouette diffusion  
02/02/17 - Marre Mots / Sarl Matcha / La Source Ville de Fontaine  
07/02/17 - Un fil à la Patte / Compagnie Viva  
07/03/17 - Petite conférence de toutes vérités sur l'existence / Compagnie Cassandre  
14/03/17 - Coeur Cousu / Cie de fil et d'os / Le Chainon  
22/03/17 - Sol Bémol / Dirk et Fien / To be 2 VZW  
28/03/17 - Mille et Une / Les PCL / CIMN Les détours de Babel  
06/04/17 - Fatso / Viavox Production  
13/04/17 - Germinal / Les Batteurs de Pavés  
21/04/17 - Histoire Papier / Compagnie Haut les Mains / La curieuse

ACCEPTE l'embauche des techniciens - intermittents du spectacle au minimum la veille, le jour et le lendemain et pour les montages, exploitations et démontages **des spectacles associatifs, des mises à disposition de la salle et locations**, pour la saison 2016-2017.

*VOTE : adopté à l'unanimité*

## BIBLIOTHÈQUE Grille tarifaire

Le rapporteur propose au Conseil Municipal de modifier le montant de pénalités des cartes perdues : de 1,60 euros à 2,00 euros.

**Proposition d'une nouvelle grille tarifaire à la bibliothèque municipale applicable au 1er septembre 2016**

	Tarifs proposés en 2016	Anciens tarifs
Adultes seyssinettois (18 ans et plus)	10 €	10 €
Jeunes de 0 à 18 ans et étudiants seyssinettois*, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux*	Gratuit	Gratuit
Adultes extérieurs (18 ans et plus)	20 €	20 €
Jeunes de 0 à 18 ans et étudiants extérieurs*	10 €	10 €
Employés extérieurs des entreprises implantées sur Seyssinet-Pariset*	15 €	15 €
Enfants extérieurs scolarisés sur Seyssinet-Pariset*	5 €	5 €
Employés titulaires de la ville de Seyssinet-Pariset*	5 €	5 €
Adhérents aux clubs lecteurs	-50%	-50%
Carte collectivité pour les assistantes maternelles seyssinettoises*	Gratuit	Gratuit
Carte perdue	2,00 €	1,60 €

\* sur présentation des justificatifs actualisés

*Délibération :*

*Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*Vu l'avis favorable de la Commission Sport et Culture du 18 mai 2016,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Usagers du 25 mai 2016,*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le passage de 1,60 euros à 2,00 euros pour le remplacement des cartes perdues à la bibliothèque, à compter du 1er septembre 2016.

**VOTE :** adopté à l'unanimité

**Mise à disposition de l'entreprise l'Entrepôt du bricolage des terrains de football de la commune dans le cadre de l'organisation d'un tournoi le 12 juin 2016.**

Exposé :

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder à la société l'Entrepôt du bricolage sise : 2 Rue du Drac, 38130 Échirolles, dirigée par Monsieur TERMOZ de pouvoir organiser un tournoi de football à sept, le 12 juin 2016 sur les trois terrains municipaux.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le prix de cette location est évalué à 1 500 euros pour la journée.

*Délibération :*

*Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

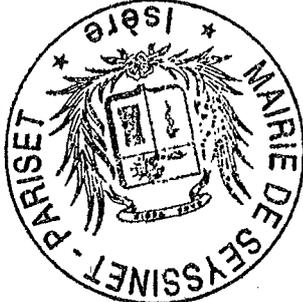
- **ACCEPTÉ** le tarif spécifique de 1 500 euros pour la manifestation dite Tournoi Entrepôt du bricolage le 12 juin 2016

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**La séance est levée à 20 h**

Pour extrait certifié le 16 juin 2016

Le Maire  
Marcel REPELLIN



**Diffusion**

M. le Maire  
Mmes et MM. les Adjointes  
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux  
Mme la Directrice Générale des Services  
M. le Directeur de Cabinet  
Mmes et MM. les Chefs de Service  
INTRANET

